

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Brigitte Bernard**

<https://www.cadre21.org/membres/44f33906975cfbc052888527>

Date d'obtention : 2024-01-25 13:51:02

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance et partenariat.

La trousse aide à identifier le rôle de chacun.

Ne jamais regarder le contenu.

Accueillir la victime et utiliser le questionnaire qui permet de ne pas interférer avec le travail des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir rapidement.

Dès qu'il y a une situation de sexto, ouvrir la trousse.

Suivre les étapes.

Travailler en partenariat.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le non jugement.

La bienveillance envers chacun.

Utiliser le questionnaire.

Suivre les étapes de la trousse.

S'il y a lieu, saisir le cellulaire pour éviter que le contenu soit diffusé à plus grande échelle.